Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 71 (1979)

Heft: 10

Artikel: L'USS et la conception de l'énergie

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385979

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'USS et la conception de l'énergie

Dans le cadre de la procédure de consultation au sujet de la conception globale de l'énergie, l'Union syndicale a adressé au Département fédéral des transports et communications et de l'énergie la lettre suivante, datée du 25 octobre 1979:

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions d'avoir soumis à notre appréciation le rapport final de la commission pour une conception globale de l'énergie. Nous saisissons cette occasion pour souligner l'importance fondamentale d'une politique de l'énergie, l'approvisionnement en énergie étant déterminant non seulement pour l'évolution économique, mais pour le devenir même de la société et de la civilisation.

1. Appréciation de l'approvisionnement en énergie

En raison de son extrême dépendance à l'égard de l'étranger pour son approvisionnement en énergie, la Suisse se trouve aujourd'hui déjà dans une situation critique sur le plan de l'économie énergétique et les perspectives d'avenir sont extrêmement incertaines. Du fait que les réserves mondiales de pétrole, de gaz naturel, de charbon et d'uranium sont limitées, il faut s'attendre à des difficultés d'approvisionnement de plus en plus grandes qui se répercuteront nécessairement sur les prix. Deux facteurs, en particulier, ne doivent pas être perdus de vue: 1) l'opposition croissante de la population à l'énergie nucléaire et à la construction de nouvelles centrales; 2) la vulnérabilité inquiétante du secteur pétrolier, où des difficultés d'approvisionnement pourraient avoir des conséquences imprévisibles. La politique énergétique doit par conséguent s'articuler sur deux axes. Primo: La lutte contre le gaspillage a un caractère prioritaire parce que la consommation exagérée d'énergie, tout particulièrement de combustibles fossiles, nuit à l'environnement et à la santé humaine. La consommation d'énergie doit être ramenée à un minimum. Les sources d'énergie et les combustibles existants doivent être utilisés de façon optimale. Secundo: Il conviendra de tout mettre en œuvre pour améliorer notre degré d'auto-approvisionnement en matière d'énergie et supprimer toute dépendance de caractère unilatéral. Pour y parvenir, il faut encourager l'utilisation des énergies renouvelables et disponibles dans le pays: soleil, chaleur terrestre, biogaz, bois.

2. Principes de la politique énergétique

2.1 Objectifs

Les objectifs de la politique énergétique sont décrits de manière

assez générale dans le rapport de la Commission fédérale. Pour cette raison, nous avons très peu d'objections à formuler. Nous avons toutefois l'impression que les experts ont quelque peu oublié le but de leur travail. Les divergences n'apparaîtront pas au sujet des objectifs – approvisionnement en énergie sûr et suffisant, optimal du point de vue économique, protection de l'être humain et de l'environnement – mais sur les mesures à prendre pour les réaliser.

La politique énergétique doit être adaptée à l'homme et protéger l'environnement. Il convient de placer cet objectif avant les deux autres.

A notre avis, l'amélioration de la qualité de la vie doit être considérée comme *l'objectif supérieur* de la politique énergétique. Si on la compare à celle de «prévoyance», cette notion indique mieux que la qualité doit avoir le pas sur la quantité.

Une stabilisation de la consommation d'énergie est souhaitable et réalisable. Nous pensons qu'il est possible de dissocier la croissance économique et la consommation d'énergie par des économies et par une utilisation rationnelle des ressources. Une répartition différente entre les diverses sources d'énergie revêt également une importance primordiale pour une stabilisation de la consommation totale. Il s'agit là d'un problème fondamental qui requiert des mesures adéquates. Nous y reviendrons plus loin.

2.2 Ordre de priorité des objectifs de la politique énergétique

Des quatre objectifs cités – économie, recherche, substitution, prévention - l'économie (comprise surtout comme une meilleure utilisation de l'énergie disponible) vient au premier rang. L'accent doit être mis notamment sur les mesures suivantes: meilleure isolation des bâtiments, récupération de chaleur, couplage chaleur-force, limitations de vitesse pour le trafic routier, encouragement des transports publics. La substitution vient en seconde place. Elle doit réduire la dépendance à l'égard du pétrole et remplacer les énergies qui portent atteinte à l'environnement par des énergies plus conformes à sa protection, c'est-à-dire renouvelables. Une exigence essentielle en découle pour la recherche: celle-ci doit être transférée de l'énergie nucléaire à des énergies de remplacement et à de nouveaux systèmes. L'objectif de la «prévention» ne peut guère avoir un ordre de priorité, car il se situe sur un autre plan. Nous voudrions l'exprimer de cette manière: Toutes les mesures mises en œuvre devraient contribuer à un approvisionnement en énergie le plus sûr possible et à l'abri des crises.

2.3 Hypothèses de base de la Commission fédérale

Dans toute étude prospective, les hypothèses de base sont celles qui soulèvent le plus d'objections. Et c'est là aussi que réside pro-

bablement le point faible du rapport. L'accroissement supposé du produit national brut, de 2,5 % par an entre 1975 et 2000, est sujet à caution. Maints indices donnent à penser que cette croissance moyenne ne sera pas atteinte. D'autre part, nous pensons qu'il n'est pas réaliste de supposer que les prix de l'énergie évolueront parallèlement aux autres prix. La pénurie croissante d'énergie et notamment les tendances qui se dessinent dans le secteur pétrolier laissent présager une augmentation plus rapide des prix de l'énergie. Dans un modèle prévoyant par exemple une hausse double pour les prix de l'énergie – qui, à notre avis, serait plus proche de la réalité – les prévisions relatives à l'évolution ultérieure de la demande seraient autres, les mesures d'économie seraient plus rentables et les énergies de remplacement pourraient occuper une plus large place dans la consommation car elles deviendraient plus vite concurrentielles.

Naguère, on pouvait constater que la croissance économique et la consommation d'énergie allaient presque de pair. Nous estimons toutefois qu'il ne s'agit pas d'un principe immuable et que ce paral-lélisme s'expliquait surtout par la facilité avec laquelle on pouvait s'approvisionner en énergie bon marché (en pétrole notamment). Ce ne sera plus le cas à l'avenir. Comme nous l'avons déjà dit, les changements résultant d'autres données de politique énergétique et de mesures adéquates aboutiront à une dissociation de la croissance économique et de la consommation d'énergie.

2.4 Offre et demande d'énergie

Il va de soi, à notre avis, que des mesures de politique énergétiques devraient toucher aussi bien l'offre que la demande d'énergie.

3. Mesures

3.1 Mesures de politique énergétique

Ainsi qu'il ressort des réponses données aux questions précédentes, nous pensons que des mesures devraient être prises surtout pour encourager les économies d'énergie et la mise en œuvre de nouvelles énergies et de nouveaux systèmes. Nous attachons une grande importance à une affectation différente des coûts sociaux (principe du pollueur-payeur). Nous citons ici quelques-unes des mesures – sans les classer par ordre de priorité – auxquelles nous attribuons une importance particulière et que nous considérons aussi comme réalisables:

- mesures visant à encourager des transferts des transports privés aux transports publics;
- abrogation des dispositions, trop étroites, concernant l'affectation du produit des taxes douanières supplémentaires perçues

sur l'essence; ces recettes doivent pouvoir être utilisées en faveur des transports publics;

- prescriptions concernant l'isolation thermique des bâtiments et encouragement de l'isolation des constructions existantes;
- contrôle et amélioration des installations de chauffage;
- décomptes de chauffage individuels;
- prescriptions concernant la récupération de l'énergie;
- encouragement de sources d'énergie favorables à l'environnement (pompe à chaleur, énergie solaire, utilisation du bois, etc.);
- administration de la preuve du besoin pour les systèmes de climatisation; assujettissement de ces installations à autorisation;
- prescriptions concernant la consommation d'énergie des machines et appareils (agriculture, industrie, ménage) et déclaration obligatoire;
- rénovation des installations hydrauliques existantes;
- élaboration, en prévision d'éventuelles crises d'approvisionnement, de mesures de contingentement conçues compte tenu des nécessités sociales;
- information objective et vulgarisation en matière de politique énergétique.

3.2 Taxes sur l'énergie

Nous considérons les taxes sur l'énergie comme des instruments indispensables et judicieux. Par principe, nous partageons l'avis de la Commission fédérale. Nous estimons qu'une taxe d'orientation est nécessaire et qu'elle devrait être instaurée le plus rapidement possible. Le produit de la taxe sur l'énergie devrait être utilisé pour favoriser la mise en œuvre et l'application de sources d'énergie et de systèmes favorables à l'environnement, de même que pour promouvoir l'isolation des bâtiments. En donnant une affectation déterminée au produit de cette taxe, qui est objectivement justifiée, l'opposition à un nouvel impôt pourrait être combattue plus facilement. En ce qui concerne l'importance d'une telle taxe, nous ne voulons pas nous prononcer définitivement, car il faudra tenir compte surtout de considérations politiques, ce qui suggérerait une application par étapes. Notre préférence pour les scénarios de la catégorie III donne néanmoins une indication sur son ordre de grandeur. En outre, nous partageons l'avis exprimé dans le rapport au sujet des répercussions économiques d'une taxe: tout bien considéré, son effet sur l'emploi serait positif.

3.3 Subventions

Une orientation de la politique énergétique est inconcevable sans subventions. L'octroi de subventions permettrait d'encourager

l'utilisation de certaines sources d'énergie. Nous pensons par exemple à des subsides pour les installations solaires. Des facilités et des abattements fiscaux (par exemple pour l'isolation de bâtiments) conduisent à des résultats analogues, mais on sait par expérience que les subventions ont des effets plus grands et plus immédiats. La recherche en matière d'énergie doit aussi être stimulée par des subventions et orientée dans les voies que nous avons indiquées dans nos commentaires relatifs au chapitre 2.2.

En principe, les subventions ne devraient être versées que jusqu'au moment où les installations qui fournissent des énergies de remplacement (installations solaires, par exemple) sont devenues concurrentielles.

3.4 Autres mesures de politique énergétique

Nos réponses aux questions concernant les mesures de politique énergétique sont exhaustives.

3.5 Mesures visant à surmonter les difficultés d'approvisionnement

Nous nous rallions, quant au fond, au concept proposé, ainsi qu'à la collaboration sur le plan international. Nous rappelons cependant que l'USS, en liaison avec la récente crise pétrolière, a préconisé un contrôle international efficace des multinationales pétrolières. Pour garantir plus efficacement l'approvisionnement du pays, il serait opportun d'examiner objectivement et sérieusement la création d'une société internationale ou nationale pour l'importation des produits pétroliers.

4. Scénarios

Le rapport de la Commission fédérale ne contient pas moins de treize scénarios ou modèles. Nous les considérons comme une aide précieuse. Sans adopter servilement l'un de ces scénarios, nous pouvons néanmoins dire clairement où vont nos préférences en nous fondant sur la conception approuvée par le congrès de l'USS en 1978. Contrairement à la majorité de la Commission fédérale, qui s'est prononcée pour les variantes «modérées» des scénarios IIIc, nous sommes d'avis que ce sont les scénarios plus «durs» de la catégorie IIId (priorité à la protection de l'environnement) qui devraient être retenus pour l'élaboration d'une politique énergétique. La conception de l'USS correspondrait plutôt au scénario IIId4. Dans une première période du moins, celui-ci renonce à de nouvelles centrales nucléaires après Gösgen et Leibstadt. Compte tenu de la situation actuelle de l'économie énergétique, de l'évolution prévisible, des exigences techniques (problèmes de sécurité, stockage définitif des déchets) et de la situation politique, ce modèle peut être considéré comme parfaitement réalisable.

5. Répartition des rôles entre les diverses sources d'énergie

5.1 Importance relative des systèmes énergétiques

Il ne serait guère judicieux de fixer un pourcentage déterminé pour chaque source d'énergie. Mais comme nous l'avons déjà fait dans nos considérations précédentes, nous pouvons indiquer dans quel sens doivent aller les changements nécessaires. La part des sources d'énergie renouvelables (chaleur solaire, y compris celle de l'environnement, vent, chaleur terrestre, biogaz, bois) doit et peut être accrue considérablement. Des mesures d'économie et l'encouragement des énergies de remplacement, ainsi que du gaz naturel, devraient permettre de réduire la part exagérée du pétrole dans la consommation actuelle et, finalement, la consommation de pétrole en chiffres absolus. Mais même à ce moment, notre approvisionnement énergétique continuera de reposer essentiellement sur le pétrole. Il faut attribuer une grande importance à la récupération de chaleur, au couplage chaleur-force et à la pompe à chaleur.

5.2 Electricité

Energie la plus précieuse, l'électricité ne doit pas être considérée comme une énergie de remplacement. C'est dans la production de lumière et de force qu'elle trouve son meilleur emploi. En principe, l'accroissement de la production d'électricité par le biais de centrales nucléaires n'apparaît pas recommandable. Quant aux possibilités de construire de nouvelles centrales hydrauliques, elles sont très limitées. En revanche, il paraît nécessaire de moderniser nombre de centrales en activité aux fins d'en accroître le rendement.

5.3 Décentralisation ou centralisation de l'approvisionnement en énergie

Dans leur ensemble, les mesures de politique énergétique devraient permettre à la Suisse de produire près d'un tiers de l'énergie dont elle a besoin. Pour des raisons touchant à la sécurité de l'approvisionnement, mais aussi dans l'intérêt de la protection de l'environnement, il faut rechercher non pas une centralisation, mais une décentralisation accrue de l'approvisionnement énergétique.

6. Répartition des tâches de la politique énergétique

Les objectifs de la politique énergétique ne pourront être réalisés que si les compétences de la Confédération sont élargies. La Confédération doit diriger et orienter la politique énergétique. Elle ne peut se borner à émettre des recommandations ou à établir des principes et des modèles de politique énergétique. Elle doit être à même d'ordonner des mesures déterminées en vue d'économiser l'énergie, de décider le prélèvement de taxes d'orientation, d'assu-

rer la prévention de crises d'approvisionnement, etc. Une fonction importante de la Confédération en matière de politique énergétique est la coordination. Les cantons et les organisations économiques compétentes doivent participer à l'exécution des mesures.

7. Article constitutionnel

Pour que la Confédération puisse mener une politique énergétique, il faut que la constitution fédérale lui attribue les compétences nécessaires. Etant donné que tant de choses sont en voie de se modifier, précisément dans le secteur de l'énergie, et que des développements imprévisibles ne sauraient être totalement exclus, notre préférence va à un article constitutionnel souple et prenant la forme d'une clause générale. Le simple texte suivant nous paraît indiqué:

«La Confédération veille à ce que l'approvisionnement en énergie soit suffisant, économique et conforme à la protection de l'environnement et à ce que l'énergie soit utilisée le mieux possible. Elle peut, à cet effet, éditer des prescriptions et prélever des taxes visant à orienter la consommation d'énergie.»

Bien que nous penchions pour un article constitutionnel contenant une clause générale, nous ne rejetons pas à priori d'autres variantes. Nous sommes assez réalistes pour reconnaître qu'un article formulant une clause générale et n'énumérant pas de manière exhaustive les diverses compétences ou mesures (la variante B) pourrait avoir, selon les circonstances de plus grandes chances d'être accepté.

8. Mesures de politique énergétique (Catalogue des questions)

Nous avons répondu à ces questions dans l'optique syndicale et dans l'ordre des priorités de cette optique. Vous nous avez néanmoins invités, Monsieur le Conseiller fédéral, à répondre à un catalogue détaillé de questions. Vous le trouverez, dûment rempli, en annexe. Nous convenons cependant qu'il ne nous a pas été toujours facile de répondre à des questions aussi simplifiées. Dans nombre de cas, en effet, des réponses plus différenciées – et accompagnées d'un commentaire explicatif – eussent été nécessaires. Nous y avons renoncé pour ne pas compliquer, ou même rendre impossible, le dépouillement du questionnaire. Nous attirons aussi votre attention sur le fait que ces questions sont posées sans ordre de priorité, sans faire de distinction entre les mesures les moins importantes et les urgentes, entre les efficaces et les moins efficaces, entre celles qui apparaissent réalisables et celles qui ne le sont que difficilement. A cela s'ajoute le fait que l'on ne peut concevoir, en bloc les me-

sures d'économies qui apparaissent possibles, ni les décider en bloc. Nous formulons encore une réserve pour terminer: en fin de compte l'efficacité de la politique énergétique dépendra et des objectifs visés par les diverses prescriptions et mesures tendant à assurer l'approvisionnement, et de leur aménagement. Nous devons donc réserver notre position définitive quant à ces prescriptions et mesures.

Pour les raisons exposées ci-dessus nous avons soit renoncé à répondre à l'une ou à l'autre des questions, ou, dans la mesure où cela nous était possible, formulé une précision dans le catalogue de questions.

Veuillez agréer...

Union syndicale suisse